

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°106

Date de Publication
17 DEC. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
17 DEC. 2020
Date de la convocation
3 décembre 2020

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, HATEMIAN-SOLARI, LAFAYSSÉ, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme HERVE GENOVESI à Mme VAUTRIN
Mme LOVERA à M. BURZIO
M. DENONFOUX à M. MORTELETTE
M. DE CANEVA à Mme le Maire
M. DE SOUSA à Mme MATEO
M. JULLIEN-FIORI à M. MACHERAS DE MONTILLET

Absentes :

Mme GOBET
Mme LABI-MALAKIAN

Madame Sophie VEILEX a été élue secrétaire.

Objet : Personnel communal. Mise à jour du tableau des effectifs.

Madame le Maire expose à ses collègues que :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de modifier le tableau des effectifs à effet du 1^{er} janvier 2021, afin d'actualiser le nombre de postes budgétaires avec le nombre de postes pourvus en tenant compte des départs, arrivées, avancements de grade et évolutions statutaires. Il est à noter que 9 avancements de grade auront lieu au cours de l'année 2021, les postes afférents seront donc supprimés en fin d'année.

Création	Nombre de poste
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	1
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	1
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1

Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Chef de service principal de 2 ^{ème} classe	1
Educateur de jeunes enfants	1

Suppression

Nombre de poste

Adjoint administratif territorial	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique territorial	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1
Agent de maîtrise	1
Rédacteur	3
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2
Cadre de santé de 2 ^{ème} classe	1
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	1
Conseiller des A.P.S.	1
Conseiller principal des A.P.S.	1

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme susmentionnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

